

# Les Tempêtes

## un évènement sans lendemain

Ce texte, prononcé par Madame Andrée Corvol-Dessert, directeur de recherche au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), à l'Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine (IHMC), et Présidente du Groupe d'Histoire des Forêts Françaises (GHFF), lors de l'Assemblée Générale du 20 octobre 2001 de la Fédération Nationale des Sociétés des Amis des Forêts, a été publié dans la revue de la même fédération. Nous remercions Madame CORVOL-DESSERT et la Fédération pour leur aimable autorisation de reproduction.

J'interviens ici dans une optique d'historienne et, contrairement à l'usage dans ma profession, je vais partir du contemporain pour remonter vers le passé. Depuis une quarantaine d'années, on a le sentiment que le nombre de tempêtes augmente. Les premières qui ont été véritablement médiatisées sont celles des Tatras polonaises, en 1968, avec des vents analogues à ceux que nous avons connus en 1999, c'est-à-dire de 50 à 60 mètres/seconde. Plus récemment on a parlé des tempêtes subies par la RFA en 1967, 1972, 1984 et 1990 avec des dégâts assez comparables à ceux que nous avons subis. Cela dit, en rendant compte des catastrophes, les médias ont surtout insisté sur le fait qu'il s'agissait de forêts artificielles, essentiellement résineuses, résultant d'une reconstitution menée au XIX<sup>e</sup> siècle dans une recherche excessive de la rentabilité. Les médias aiment bien donner la parole à des gens qui abordent les problèmes avec une intonation moralisante et non pas avec une intonation réaliste ou économique. En fait, dans la médiatisation du phénomène au cours de ces dernières années, j'ai assez rarement trouvé une définition

précise de ce qu'on appelle une tempête ou un ouragan. On titre inconsidérément "ouragan", "trombe" ou "tempête", employant des mots qui indiquent l'ampleur d'un sinistre mais qui ne correspondent pas véritablement à la nature de la catastrophe, c'est-à-dire au déplacement d'une masse d'air.

Je rappelle qu'une tempête est caractérisée par un vent de 62 km/heure alors qu'un ouragan commence à partir de 118 km/heure, se situant sur l'échelle 12 de Beaufort. La tempête correspond à un déplacement régulier du flux d'air alors que l'ouragan connaît des variations dans ce déplacement, avec des phénomènes de rafales dont la vitesse peut être une fois et demie supérieure à celle du flux. Leur durée est extrêmement courte, trois à dix secondes, et en plus elles sont de sens différents. Ce sont ces rafales qui endommagent naturellement le plus les couverts forestiers. Ce phénomène, qui a toujours existé, nous rappelle que toute forêt, aussi naturelle soit-elle, n'est jamais à l'abri d'une catastrophe qui, elle, est véritablement naturelle. Cette catastrophe, ce sont des vents qui, au lieu de souffler la tempête sur la mer, la soufflent sur le



Vers la Croix Saint-Hérem, décembre 1999 (photo F. Beaux)





*La Butte aux Aires après la tempête de 1990 (photo F. Beaux)*

continent, la “crachent” en quelque sorte sur les peuplements forestiers, et occasionnent par conséquent des dégâts plus ou moins considérables. Dans le cas d’une tempête moyenne, aux alentours de 62 km/h, les dégâts sont isolés et ponctuels. Lorsqu’il s’agit d’un ouragan, donc à partir de 118 km/h, on a des trouées aléatoires de un à deux ares jusqu’à plusieurs hectares. Or en décembre 1999, nous avons connu un ouragan à plus de 140 km/h avec des rafales qui sont montées à 160 ou 180 km/h et des pointes à 200 km/h. Par conséquent, ce ne sont pas quelques hectares qui ont été abîmés mais des centaines et des milliers d’hectares.

Après de telles tempêtes, on constate trois types de dégâts. Il y a d’abord les “bris”, qu’on a souvent tendance à imputer aux résineux et en particulier aux épicéas, c’est-à-dire que l’arbre est cassé en deux, à quelques mètres du sol avec une “chandelle” qui reste au sol et qui, par la suite, posera le problème du désouchement. Le deuxième type de dégâts, celui qui frappe le plus les médias et qui a été le plus photographié, c’est le phénomène de déchaussement, c’est-à-dire de “chablis” proprement dit, l’arbre tombant d’une seule pièce au sol après avoir été déraciné. Ce n’est pourtant pas le dégât le plus préoccupant car, dans certains cas, ces arbres peuvent être récupérés, voire même réinstallés. Enfin, le troisième type de dégâts, qui n’apparaît parfois qu’à long terme, est du aux torsions liées à des changements brusques de vents qui ont donc modifié la fibre de l’arbre.

Les conséquences de ces dégâts sont nombreuses. Il y a d’abord diminution des revenus provenant de la forêt. Il y a ensuite dégradation du capital forestier, avec parfois atteinte à son potentiel de régénération, ce qui implique une suspension des coupes jusqu’à ce que ce potentiel soit reconstitué.

Troisième conséquence, ce sont les demandes d’aides en nature et en argent. En tant qu’historienne, j’y suis particulièrement sensible parce que c’est un des moyens d’étudier ce phénomène : en effet, les historiens sont “papivores”, c’est-à-dire qu’ils ne peuvent travailler qu’à partir de documents laissés par les générations précédentes, et ces demandes d’aides constituent incontestablement une de nos grandes sources pour connaître les tempêtes d’autrefois.

Quatrième conséquence enfin, la nécessité de réinvestir dans un bien sinistré de faible rapport. Le rythme même de ces catastrophes pose une question importante : est-ce que cela vaut la peine de contracter une assurance ? La question s’est posée après la catastrophe du Massif Central en 1982 ou celle de Bretagne en 1987. L’ennui, c’est que, lorsque l’on cartographie les tempêtes dans le temps, on s’aperçoit que ce ne sont pas les mêmes régions qui sont touchées et que, à l’intérieur des régions, ce ne sont pas les mêmes forêts qui sont touchées. Par conséquent, il y a un problème pour le calcul du risque, compte tenu de la périodicité des récoltes.

Prenons l’hypothèse d’un retour de tempête tous les dix à quinze ans lorsque l’on éduque des peuplements de douglas à cinquante ans ou de hêtres à quatre-vingts ans, effectivement, on peut se demander s’il n’était pas bienheureux le temps d’autrefois où l’on éduquait des arbres très jeunes tout simplement parce que la forêt avait une fonction nourricière ou énergétique en fournissant aux populations le combustible nécessaire aux foyers urbains et ruraux ainsi qu’au fonctionnement de l’artisanat et de l’industrie. Assez curieusement, lorsqu’on interroge nos contemporains, on a toujours l’impression que la forêt d’autrefois était composée de très vieux arbres, ce qui, dans l’imaginaire, devient synonyme de très grands et très



gros. La forêt d'autrefois était une forêt extrêmement jeune, avec une rotation très rapide des peuplements. La norme courante de maintien était en effet de quinze ans pour le charme ou le hêtre ou de dix ans pour le châtaignier. Il y avait évidemment des cas particuliers, des forêts où la demande en bois d'œuvre ou en bois de marine était forte, ou des forêts bien reliées aux grandes villes par le réseau hydrographique. Dans l'ensemble du Bassin parisien, on constate ainsi, à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, une tendance à augmenter jusqu'à vingt ou vingt-cinq ans le plafond d'exploitation pour les meilleurs bois. Mais c'est tout de même une situation minoritaire. Il y a quand même de grands, de gros et de vieux arbres, mais peu et épars dans ces peuplements ou concentrés sur une petite partie de la forêt que l'on appelle la "réserve" qui, dans les forêts communales, occupait le quart de la surface. Par conséquent, la morphologie forestière d'autrefois était totalement différente de celle que nous connaissons aujourd'hui.

Quelles étaient donc les conséquences des tempêtes d'autrefois par rapport à celles d'aujourd'hui ?

Tout d'abord, les analogies. Autrefois comme aujourd'hui, la forêt était essentiellement privée, alors que l'on pense souvent qu'elle appartenait majoritairement à l'Etat. C'est faire une confusion en amalgamant l'Etat, les biens du Roi, les biens des nobles et les biens des tout petits seigneurs ou des bourgeois. En réalité, au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles, la moyenne est déjà aux alentours de 50 %. Au XIX<sup>e</sup> siècle, le basculement vers le privé est incontestable, et au XX<sup>e</sup>, la forêt est privée à 70 ou 75 %.

Cette tendance est allée en s'affirmant dès le XVI<sup>e</sup> siècle et non pas à la Révolution comme on le dit souvent. Autre analogie, dans les rapports de l'époque, l'accent est mis sur ce qu'on n'appelait pas encore la "forêt soumise", mais qui correspond à peu près à cette notion, car on y trouve tous les peuplements de haute futaie qui sont donc, soit gérés directement par l'Etat, soit sous son contrôle car ils représentent pour lui un enjeu financier important. En effet, la vente de ces bois de haute futaie est une source de revenus considérables, soit directs lorsqu'ils appartiennent à l'Etat, soit indirects dans le cas contraire car le roi, par l'intermédiaire de ses officiers, prélève des taxes sur tous les actes de commerce de ces bois.

Les différences maintenant. Certes, les tempêtes pouvaient balayer de très vastes territoires mais les peuplements étaient très différents, beaucoup moins denses et surtout infiniment plus jeunes. Un arbre qui est jeune ploie, il ne ploie peut-être pas autant qu'un roseau mais il a une capacité d'adaptation à une forte tempête que n'a naturellement pas un gros arbre âgé. Deuxième différence, après une tempête, on intervient maintenant avec des engins lourds et peu de main d'œuvre, alors qu'autrefois on n'avait évidemment pas d'engins de levage lourd mais on disposait d'une main d'œuvre abondante. Par ailleurs, les bois abattus étaient très vite recyclés car il y avait une très forte autoconsommation. J'ajoute que certains phénomènes que nous avons connus, en particulier ces chutes en dominos, ne se produisaient pas dans les forêts anciennes non seulement parce que les arbres étaient très écartés et courts de taille, mais surtout parce que la proportion d'essences traçantes, telles que le hêtre ou le pin, était

beaucoup plus faible que dans les forêts d'aujourd'hui. Le Groupe d'histoire des forêts françaises est en charge d'un programme de recherche sur le rythme des tempêtes d'autrefois, les surfaces affectées et les volumes de bois abattus. Les connaissances d'autrefois ne portent pas sur la cause, c'est-à-dire sur les vents, pour la bonne raison que l'invention de l'anémomètre se situe à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et de l'anémomètre enregistreur au milieu du XIX<sup>e</sup>.

Par conséquent, nous devons nous contenter de descriptions qui indiquent la direction des vents ou leur puissance. Nous sommes également bien renseignés sur les phénomènes de décollement de cernes, très importants lorsqu'ils concernent des bois de marine puisque c'est la cause principale de leur rejet lorsqu'ils arrivent dans les arsenaux.

Nos connaissances portent essentiellement sur les "chablis", terme qui englobe les "bris" ou "vous", la différenciation ne se faisant que progressivement, un peu à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle mais surtout au XIX<sup>e</sup> siècle. Ces chablis sont constatés essentiellement dans les réserves, là où les peuplements sont suffisamment denses et âgés.

Nous sommes renseignés sur les chablis grâce aux registres forestiers, exactement comme nous le sommes pour les parcelles incendiées ou celles qui ont été dégradées par le bétail. Les tempêtes ne font donc pas l'objet d'une attention particulière, mais elles rentrent dans un processus normal de repérage des accidents forestiers. Alors, pourquoi les registres, qui pour la plupart datent du XVII<sup>e</sup> et surtout du XVIII<sup>e</sup> siècle, sont-ils si bien tenus ? Eh bien, tout simplement parce que les forestiers sont à l'époque propriétaires de leurs charges. Ce sont des "officiers", exactement comme les notaires d'aujourd'hui. Et pour exercer leur charge, ils ont déposé une caution. Par conséquent, s'ils ne tiennent pas bien ces registres, lors de la visite de leur supérieur hiérarchique, ils seront sanctionnés, c'est-à-dire qu'ils seront atteints au portefeuille. On ne leur rendra pas leur caution et l'on peut également amputer les revenus de leur office. La connaissance des chablis est donc très importante car c'est la consignation sur les registres qui dégage la responsabilité de l'officier forestier.

En effet, il serait tentant pour lui de ne pas parler de la tempête qui a abattu une partie des bois de Sa Majesté et de les vendre à son profit. Pour éviter le moindre soupçon de détournement, les arbres sont donc martelés de façon à ne pas se retrouver clandestinement sur le marché et l'officier forestier veille avec soin à bien tenir les registres qui sont contresignés par les gardes et par le procureur de la maîtrise. On a donc une connaissance parfaite des phénomènes naturels grâce à la tenue de ces registres. J'insiste sur ce point, car bien souvent on a l'impression que la bonne gestion n'existe que depuis le XX<sup>e</sup> siècle et que les gestionnaires d'autrefois agissaient en amateurs ou mettaient de l'argent dans leurs poches. En réalité, ils fonctionnaient exactement comme aujourd'hui et avaient les mêmes contraintes administratives.

L'examen des registres permet de constater que les tempêtes qui ont le plus frappé à l'époque sont des tempêtes inter provinciales, qui ont balayé plusieurs provinces, comme celle de décembre 1999. Les trois plus grosses tempêtes sont constatées en 1698, 1716 et 1739.





Route des Vieux Rayons. 1999 (phot. F. Beaux)

Dans les trois cas, elles ont balayé le Centre et le nord-est de la France. Mais nous sommes également très bien documentés sur les tempêtes intra provinciales comme celle de 1702 qui a ravagé le Nivernais et les confins sud de la Bourgogne.

Ces sources, qui viennent des forestiers eux-mêmes, sont pour nous importantes mais il est intéressant de les croiser avec d'autres documents qui vont nous fournir d'autres détails, en particulier sur les réactions des habitants ou des pouvoirs publics. Je pense en particulier aux archives communales, qui indiquent les toitures arrachées aux bâtiments privés ou publics et donnent une estimation des frais qu'il va falloir engager pour réparer les écoles, les presbytères ou les clochers d'églises. Ces expertises sont menées avec beaucoup de soin, en confrontant les positions des représentants de la collectivité avec celles des représentants des pouvoirs publics qui, naturellement, ont tendance à limiter le budget nécessaire aux réparations.

En effet, il leur est avantageux de limiter ce budget car à l'époque on ne donnait pas de l'argent directement, mais l'aide était apportée en nature. Par exemple, les bois pour la reconstruction sortaient de la forêt domaniale ou encore on octroyait un à valoir fiscal, c'est-à-dire un dégrèvement d'impôt qui permettait de soulager la communauté. En raison de cette intervention des pouvoirs publics, notamment sur le plan fiscal, on est donc bien renseigné sur l'effet des tempêtes à l'égard des populations civiles.

Mais les historiens sont des gens très exigeants, qui trouvent toujours que les poubelles de l'histoire ne sont pas assez riches en documents parce que les déperditions d'archives sont importantes. Certains d'entre vous sont des propriétaires privés, ils ont donc des archives et lors des

déménagements ou des successions, ils peuvent être tentés de faire le grand vide. En effet, à partir du moment où l'on a réparé et touché les subventions, ou touché les subsides dans le cas de l'Ancien Régime, le dossier est clos. On va le garder dix ou vingt ans mais lorsqu'il y a changement de génération ou simple déménagement, on va pilonner des archives qui ont perdu leur utilité immédiate et qui n'intéressent au fond que les gens bizarres comme moi, qui s'occupent du lointain passé. Je viens de faire allusion à l'attitude des propriétaires privés mais, avec les propriétaires publics, c'est la même chose. Lorsqu'il y a des déménagements d'archives ou tout simplement des déménagements de site administratif, il y a aussi la nécessité de faire de la place, d'améliorer le classement et réfléchir aux documents que l'on doit garder.

Il ne s'agit pas de tout conserver, on serait noyé, mais de constituer des échantillons représentatifs. Aujourd'hui, lorsque le public interroge "Ces tempêtes sont-elles dues à un changement climatique global ? Se sont-elles produites dans le passé ?" sans archives, l'historien ne peut répondre à cette demande sociale.

Un deuxième motif d'insatisfaction tient à l'imprécision des archives. Les documents forestiers, par exemple, permettent de connaître le nombre, la circonférence, la longueur ou l'essence des arbres abattus, mais très souvent ils ne concernent que les quarts en réserve ou les futaies. Ils n'indiquent pas non plus ce qui est à la périphérie de la circonscription et ne disent rien des forêts non soumises. Le problème le plus préoccupant est que l'on est beaucoup mieux renseigné sur les forêts situées au cœur des circonscriptions administratives que sur celles situées à la périphérie.

On circule en effet à pied ou à cheval et les chemins sont



extrêmement mauvais donc, lorsque le forestier arrive sur place, bon nombre des arbres ont disparu et il ne reste plus que les souches, en admettant qu'il aille voir de près.

Par exemple, pour atteindre Moulière, forêt proche de Poitiers, il a fallu douze jours après la tempête. Inutile de vous dire que lorsque le forestier est arrivé, la plupart des habitants avaient récupéré les bois. Il n'avait plus qu'à décompter les souches, ce qu'il s'est bien gardé de faire, se contentant de dire que les dégâts étaient immenses...

Ce qui est certain, c'est que les réactions des gens d'autrefois étaient extrêmement différentes de celles des gens d'aujourd'hui, et cela indépendamment de la fréquence des accidents météorologiques. On employait d'ailleurs un mot très général pour couvrir l'ensemble de ces phénomènes, c'était le mot "météore", employé depuis le XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'au premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette fréquence des météores à l'époque correspond en gros à ce que l'on appelle l'apogée du "petit âge glaciaire", caractérisé par un léger abaissement (1 à 20) de la température hivernale, accompagné de printemps plus pluvieux. Cette période enregistre incontestablement des accidents météorologiques – des météores – beaucoup plus nombreux que par le passé et les conséquences de ces phénomènes entraînent certaines avancées dont va tardivement profiter la sylviculture. D'abord une amélioration de la connaissance des arbres. En effet, jusqu'à cette période du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, les forestiers ne décomptent pas les cernes des arbres et l'âge est estimé très approximativement en fonction de la rotondité, c'est-à-dire de l'extérieur de l'arbre. Lorsque les accidents météorologiques deviennent très fréquents, les forestiers commencent à compter les cernes, mais ils comptent souvent deux cernes là où il n'y en a qu'un parce qu'ils pensent que la couche du bois de printemps est indépendante de celle du bois d'été.

Cette distinction ne va s'imposer qu'à l'extrême fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et, jusque là, on a donc très souvent tendance à multiplier par deux l'âge de l'arbre. La mise au point a été faite en 1763 par Louis Liger mais ce n'est qu'au cours du XIX<sup>e</sup> siècle que les forestiers maîtriseront parfaitement le décompte des cernes d'accroissement.

Deuxième avancée sur une meilleure connaissance de la physiologie de l'arbre, les forestiers réalisent progressivement que la variation de la taille des cernes est en relation avec les températures et les précipitations relevées dans la région. Par conséquent, les arbres reflètent et enregistrent les variations du climat sur un pas de temps plus ou moins long. Pour nous, cela paraît aller de soi, mais ce n'était pas du tout naturel pour les gens du XVII<sup>e</sup> siècle.

Le tournant est pris en 1767 par l'Abbé Schabol. Ces deux dates, 1763 et 1767, marquent un basculement dans les connaissances sur la biologie de l'arbre, dont la sylviculture va tirer parti à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les événements révolutionnaires et napoléoniens ayant freiné leur diffusion. Au plan plus général, ces phénomènes de tempêtes vont également entraîner toute une réflexion pour améliorer la détermination de la température grâce à la mesure de la hauteur d'une colonne d'alcool d'abord, puis de mercure. Mais si, dans les archives, on trouve de très nombreux relevés de température, ils sont inutilisables car l'on ne sait pas comment cette température a été mesurée.

La normalisation ne commence qu'en 1772, et sera officialisée grâce à une mesure prise par la Convention en 1794. Ce n'est donc qu'à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle que l'on peut avoir des séries fiables de températures, permettant de savoir si l'on est ou non dans une période de réchauffement global du climat. Car un réchauffement global du climat étudié sur un pas de temps de dix ans ou



Vers la Croix Saint-Hérem, vue aérienne, décembre 1999 (photo F. Beaux)



de trente ans n'a aucune signification, c'est à l'échelle du siècle que ce genre de phénomène s'étudie.

Autre avancée, du point de vue général de la science, c'est la détermination des précipitations. Pendant très longtemps, le pluviomètre n'a été qu'un objet de curiosité et on se contentait de classer les précipitations en deux catégories. D'un côté, les "brumes" que l'on considérait comme bien-faisantes parce qu'elles étaient rafraîchissantes, de l'autre, les "brouillards" que l'on considérait obligatoirement comme pernicious, qu'ils soient ou non givrants.

Ce jugement paraît un peu sommaire à l'échelle d'aujourd'hui, mais il était déjà intéressant de poser le problème du lien entre la pousse du végétal et la nature des précipitations. Au début, d'ailleurs, on ne se préoccupe de ces phénomènes que pour les jardins, car c'est la nature des précipitations qui favorise ou non la fructification des arbres fruitiers. On ne s'en préoccupe guère pour les forêts, sauf en ce qui concerne le recru, car on s'est aperçu que les taillis de chênes venaient mieux lorsqu'il y avait eu tel ou tel type de précipitations.

Mais le lien entre l'arbre et les précipitations n'apparaîtra qu'au cours du XIX<sup>e</sup> siècle parce que l'homme d'autrefois est en quelque sorte résigné, il sait qu'il peut peut-être un peu améliorer le sol, qu'il peut peut-être conjurer les inondations, qu'il peut éviter, dans la mesure du possible, les incendies, mais qu'il ne peut rien contre les météores. Et c'est pourquoi il étudie si peu les précipitations ou les vents. Et pourtant, le phénomène est très récurrent. On constate, par exemple, dans les registres du Laonnais, un "grand" chablis tous les cinq ans et un chablis qui mérite commentaires tous les trois ans quatre mois dans deux créneaux de perturbations météorologiques : 1716-1739 et 1752-1801.

Aujourd'hui, on n'a pas cette résignation devant les météores, pour la bonne raison que nos forêts sont beaucoup plus touchées que celles d'autrefois. Et, par conséquent, on réfléchit sur la nature des mélanges, sur la nature des enracinements ou sur la manière d'entrouvrir les lisières pour éviter les phénomènes de turbulences qui abattent les peuplements. Mais les questions que nous posons actuellement, et qui concernent surtout la valeur des grumes, les gens d'autrefois ne se les posaient pas parce qu'ils visaient essentiellement la production de bois de chauffage. La recherche n'était donc pas du tout orientée de la même façon qu'aujourd'hui. C'est sur ce constat que je terminerai ma conférence.

Je vous remercie.

■ **Par Andrée Corvol-Dessert**

A la suite de cette intervention, plusieurs intervenants prennent la parole...

**LE PRÉSIDENT** > Madame le Directeur, je vous remercie beaucoup de cet exposé extrêmement riche et tout à fait passionnant. Je me permettrai pour lancer le débat, de vous poser une ou deux questions. Vous avez évoqué des grandes tempêtes dans le passé, est-ce qu'il y a eu un précédent d'une tempête qui n'était pas régionale mais nationale puisqu'en 1999, on a eu à 24 heures d'intervalle deux tempêtes dont l'une a ravagé le Nord et l'autre le Sud de la France. Est-ce qu'il y a eu des précédents dans l'histoire ?

**Andrée Corvol** : Oui, la tempête de 1698, par exemple. Les trois premières tempêtes du petit âge glaciaire sont des cas inter provinciaux qui ont balayé des surfaces comparables aux tempêtes de décembre 1999. Donc ce que nous avons vécu en ce qui concerne la violence des vents et les dégâts aux forêts et aux bâtiments, nos ancêtres l'ont vécu, l'ont interprété différemment, en ont souffert différemment. Mais vous savez qu'en raison de l'importance stratégique du bois de marine sous l'Ancien Régime, voir par terre des forêts qui sont assignées à la production de bois de marine, constitue un choc pour les gouvernements parce que cela compromet les programmes de construction de bateaux de guerre. Cela dans une période où l'on fait la guerre en moyenne un an sur deux. Et on la fait non seulement sur terre mais également sur mer avec des adversaires qui régulièrement nous obligent à reconstruire notre flotte. Donc, croyez-moi, quand les tempêtes s'abattent sur des futaies destinées à la marine, cela fait un drame.

**LE PRÉSIDENT** Vous avez dit que la nature des forêts était tout à fait différente jadis et aujourd'hui : des forêts plus jeunes, moins denses. Effectivement dans une forêt que je connais bien, Fontainebleau, on a été un peu perturbé par le fait que la forêt avait beaucoup vieilli sous l'influence des peintres et d'un certain esthétisme qui trouvait que les chênes les plus vieux étaient les plus beaux – ce qui est certainement vrai – mais on avait bien conscience que l'on ne pouvait pas repeupler la forêt avec des chênes de quatre cents ans pas plus qu'on ne peut assurer l'avenir démographique de la France uniquement avec des personnes de plus de quatre-vingts ans, parce que cela pourrait poser un problème de régénération. Certains ont dit que nos forêts sous l'impact d'une certaine pression écologique ou d'un certain sentimentalisme étaient trop denses. Est-ce que l'on doit ou peut tirer une leçon de ces tempêtes pour la gestion des forêts ?

**Andrée Corvol** > Écoutez. Si l'on prend le volume à l'hectare de forêt, il a considérablement augmenté depuis une cinquantaine d'années. C'est un mouvement qui a commencé en fait dès l'entre-deux guerres. Cela dit, nous sommes encore très loin des cas allemands ou suisses. Alors, si l'on veut diminuer ces volumes à l'hectare de forêt, que devrait-on dire du côté des Suisses ou des Allemands ? Ce qui est certain, c'est que le vieillissement de nos forêts pour des raisons touristiques, écologiques, est un phénomène assez préoccupant. Cela dit, pour rajeunir – vérité de La Palisse – il faut couper, et pour couper il faut tout de même que ces coupes soient rentables et pour qu'elles soient rentables, il faut pouvoir bien vendre. Alors effectivement, quand les prix du bois sont bas, les propriétaires publics ou privés diffèrent la coupe et c'est normal. Ils la diffèrent plus ou moins longtemps, ce qui entraîne naturellement une augmentation du nombre de mètres cubes à l'hectare. On ne peut pas autoritairement modifier ce genre de situation parce que je le répète "pour couper il faut pouvoir vendre" Pour vendre correctement il faut que les prix du bois soient suffisamment rémunérateurs. Cela pose deux problèmes. D'une part, l'évolution du prix du bois au niveau mondial, et,





*Hêtre éclaté, Butte aux Aires. 1990 (photo F. Beaux)*

d'autre part, le coût de l'exploitation en France. C'est en jouant sur ces deux paramètres que l'on peut effectivement obtenir un rajeunissement notable de nos forêts. Ce n'est certainement pas en le décidant autoritairement, ce n'est pas parce qu'à la radio certains écologistes inspirés disent que nos forêts sont trop âgées, qu'il faut les rajeunir, que l'on va le faire. Cela rentre dans un processus économique sur lequel les uns et les autres en France ont extrêmement peu de prise car le bois est un produit qui ne rentre pas dans le marché commun. La circulation est au niveau mondial. Nous ne sommes donc pas maîtres de la circulation ni du prix du bois. Par contre nous pouvons agir sur le coût de l'exploitation du bois à l'intérieur de l'hexagone. C'est une chose que l'on peut faire. Mais ce n'est qu'une toute petite partie du problème.

**Bernard Sutter, Chaumot Environnement** > Je réagis sur deux expressions, Madame. Votre titre, d'abord, "Un événement sans lendemain?" et ce que vous venez de dire, Monsieur le Président: "Y a-t-il un enseignement sur la gestion des forêts?". Alors avec notre petite expérience, pour nous Chaumot Environnement, j'aimerais vous dire très rapidement, pour vous sentir réagir, que cette tempête a un lendemain immédiat et notamment en matière de gestion des forêts. Vous avez prononcé tout à l'heure le mot de basculement. Pour nous, il y a un basculement qui apparaît. Vous avez une note dans le dossier qui résume un peu ce qu'est notre forêt, elle est essentiellement constituée de chênes rouvres, 500 hectares. Il y a quelques années, on a vu apparaître des coupes rases, la population a été traumatisée. Une association s'est créée dans le but de retrouver un dialogue avec l'ONF. De toute façon, je vous dis tout de suite pour qu'il n'y ait pas de malentendu, depuis le début, l'association a des rapports parfaits avec l'ONF.

Personnellement je me suis initié à la gestion d'une forêt. J'ai appris le vocabulaire. J'ai vu que l'on parlait en terme de futaies régulières. J'ai eu le malheur de retenir le terme de futaie jardinée mais je l'ai tout de suite évacué.

Depuis septembre, nous avons un dialogue non conflictuel avec l'ONF pour comprendre pourquoi on ne traite pas notre petite forêt en terme de futaie irrégulière. Elle a toujours été traitée en futaie régulière et elle est très belle. Actuellement dans certains milieux forestiers, aussi bien dans l'Administration que dans les associations, ou chez les experts privés ou même chez certains inspecteurs généraux de l'ONF, certains préconisent le traitement en futaie irrégulière y compris pour les chênes rouvres. Le plan d'aménagement a été fait il y a trois ans, en futaie régulière, nous y avons participé.

Mais la tempête arrive avec 13% des arbres par terre. Selon les parcelles, cela va de 0 à 50%. Tout a été vendu maintenant et tout sera exploité avant la fin de l'année prochaine. Mais il faut refaire complètement le plan d'aménagement, parce que la carte des peuplements a changé. C'est la première conséquence. Nous dialoguons maintenant avec nos amis de l'ONF et, surprise pour nous, le mot irrégulier apparaît. Désormais on ne parle plus en termes de parcelles ou de sous-parcelles mais davantage en terme de zones. Et qu'est-ce qui détermine les zones? C'est la tempête selon qu'il y a plus ou moins d'arbres par terre, plus ou moins dispersés, etc. La moitié des parcelles va être traitée en futaie irrégulière. Bravo la tempête! Alors, nous, on est heureux! Quand je dis "nous", ce n'est pas seulement les Parisiens, hommes modernes comme moi avec un petit air d'écologiste, vous voyez. Non, pas du tout! Nous avons dans notre association des agriculteurs qui veulent la futaie irrégulière. Sans en connaître le terme, ils n'ont fait que ça toute leur vie. Donc les écologistes parisiens et les agriculteurs se retrouvent devant l'ONF





pour défendre la forêt irrégulière. L'ONF nous dit "c'est nouveau pour nous mais on a le sens de l'innovation" et nous on respecte. On est heureux ! Je constate donc que cette tempête amène à des changements tout au moins dans notre petit coin de l'Yonne et que l'ONF est en train de basculer vers quelque chose qu'il se refusait à aborder jusqu'à présent.

**Andrée Corvol** > Monsieur, je suis contente que vous trouviez que l'ONF change. Je suis au Conseil scientifique de l'ONF, je peux vous dire que dans nos discussions, les représentants suisses et allemands n'arrivent pas à comprendre nos frilosités à l'égard des peuplements irréguliers. Attention, il faut voir aussi le coût de la gestion dans les deux cas, dans les peuplements réguliers et dans les peuplements irréguliers. Dans la tradition historique française, le gouvernement en général et les particuliers également, disons au niveau de la société, on injecte assez peu d'argent dans nos forêts. Régulièrement, durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, l'idée était au fond que les forêts devaient contribuer au budget et ne pas coûter. On a toujours essayé de trouver des moyens de gestion qui soient les moins onéreux possibles. Je reprends ce que vous disiez à propos du titre de mon exposé "tempêtes sans lendemain". Pour moi les tempêtes ont un passé. Je dirais également elles sont sans lendemain, hélas pour vous tous qui êtes propriétaires forestiers. Car on a bénéficié pendant quelques semaines d'une très forte médiatisation. À ce moment là, tout le monde était de cœur avec les propriétaires forestiers qu'ils soient publics ou privés et tout le monde était prêt à mettre la main à la bourse pour pouvoir faire quelque chose pour la forêt française. Cela a duré quelques semaines. Et puis, la vache folle a poussé l'arbre blessé et les politiques financières ont également joué cette évolution. Si bien que maintenant je crois que la reconstruction de la forêt dépend de la force des

citoyens, elle dépend de la volonté des propriétaires mais il faut savoir que la société ne donnera rien pour la forêt en tant que patrimoine économique. La plupart de nos concitoyens – j'espère que je ne me ferai pas lyncher en sortant de cette salle – considèrent la forêt comme un espace gratuit, ouvert à tous, décor de leur promenade, lieu de distraction préféré de leur chien le samedi et le dimanche. La forêt représente un facteur économique dont dépendent non seulement les revenus de ceux qui les possèdent, parce que ça rapporte, n'exagérons pas, mais également toute une série d'entreprises placées en aval de la forêt, c'est une idée qui est absente de la tête de la majorité de nos concitoyens. Et par conséquent, "tempête sans lendemain ?" oui ! Il faut retrousser ses manches et se débrouiller tout seul. La société ne fera rien pour aider à la reconstruction économique de la forêt. On la laissera pousser toute seule – comme on l'a toujours fait d'ailleurs – mais on n'aidera pas les propriétaires. Comme si c'était presque immoral d'aider ceux qui détiennent un patrimoine qui est privé mais que tout le monde considère comme étant à soi. C'est certainement là le paradoxe de la forêt. Or ce n'est pas un paradoxe du XX<sup>e</sup> siècle, déjà au XVII<sup>e</sup> siècle, ce même type de comportement s'observait. Les gens pensaient que la forêt était à tout le monde et quand ils découvraient qu'elle appartenait à une personne précise, que cela représentait un capital, que cela rapportait un revenu annuel, ils tombaient raides. C'est d'ailleurs pourquoi, au moment de la Révolution Française, ils se sont empressés d'acheter eux-mêmes un morceau de forêt de façon à obtenir leur indépendance énergétique. Il y a donc une sorte de double discours, si vous voulez. Il y a la perception en tant que citoyen et puis le constat économique. Malheureusement, le message économique, ça fait deux ou trois siècles que l'on n'a jamais réussi à le faire passer. Vous y arriverez peut-être. Bonne chance !



*Chêne éclaté, 1999 (photo F. Beaux)*







Route des Vieux Rayons, décembre 1999 (photo F. Beaux)

**Jean-Luc Caron, Oïse Nature Environnement** > Je voudrais insister sur ce phénomène paradoxal. Pourquoi y a-t-il autant d'écart entre l'agricole qui est super subventionné et la forêt? On voit enfin apparaître l'aspect fiscalité dans la nouvelle loi d'orientation mais pourquoi tant d'écart entre la gestion d'espaces qui sont tous les deux cultivés.

**LE PRÉSIDENT** > Je pourrais vous apporter une première réponse. En ce qui concerne l'agriculture, vous savez qu'il y a eu une négociation mondiale appelée "Uruguay round" dans laquelle les gouvernements européens et le gouvernement français ont cédé sur un point capital. Ils ont autorisé les Américains à subventionner leur agriculture. À partir de ce moment les prix agricoles ont baissé sur le marché mondial et les gouvernements européens ont été également obligés, pour conserver leurs marchés, de subventionner leur agriculture. Le résultat est que les Français achètent leur nourriture pas chère, mais que tous les gouvernements, ne voulant pas laisser les Américains inonder le marché mondial de leurs seuls produits, ont été obligés d'aider les agriculteurs à produire moins cher. Les agriculteurs, eux, seraient prêts à produire à prix coûtant à condition de pouvoir vendre sur le marché international, voilà l'origine de l'engagement de l'Etat à subventionner l'agriculture.

**Paul Caquet, Inspecteur Général du GREF** > On n'arrive pas à savoir exactement le volume de bois abattu – 120 millions, 140 millions de mètres cubes – ni le nombre d'hectares dévastés. Ce que l'on sait, c'est que de mémoire d'homme, et on peut l'affirmer sur les deux derniers siècles, on n'a jamais vu une tempête qui concerne la totalité du territoire français en deux jours. Vous dites qu'il y a eu des situations comparables en 1698, 1716 et 1739. Etait-ce pour autant des chablis qui ont pris la totalité du territoire – je ne le pense pas – et je vous poserai la question quelles sont les archives qui permettent de le dire? Le

premier inventaire de la forêt française, l'inventaire de Daubrée, date du siècle dernier. Si l'on veut comparer et dire que quantitativement l'importance est la même, il faut avoir des données statistiques. Les avait-on au XVII<sup>e</sup> siècle? Je serais très curieux de savoir quelles sont les sources ou les données qui permettent de l'affirmer.

**Andrée Corvol** > Premièrement, je constate que vous avez une foi qui a l'air d'être très forte dans les statistiques de la période Daubrée.

**Paul Caquet** > J'ai dit le contraire. On a bien du mal, malgré les moyens que nous avons actuellement, à quantifier déjà ce qu'est la tempête d'aujourd'hui.

**Andrée Corvol** > Les moyens sont très différents. Le problème est de dépouiller les documents que l'on a. Dans mon exposé, les données concernant les forêts domaniales et communales, régies par l'administration sont une des limites de ces documents. En dépouillant l'ensemble de ces registres, et je vous ai expliqué pourquoi ils étaient bien tenus, nous avons donc la possibilité d'en réaliser la cartographie. Il n'y a pas besoin d'avoir des statistiques pour réussir à appréhender ce phénomène. Les statistiques ne sont jamais que le récolement de l'ensemble de ces données éparpillées dans les différentes circonscriptions. Le problème est qu'il faut du monde pour dépouiller en entier ces registres et pouvoir étudier à l'échelle de la France l'ensemble de ces phénomènes de chablis. En revanche, je dois rappeler que le ministère de l'Agriculture a été fondé sous la III<sup>e</sup> République. Les subventions sont conçues comme un moyen d'attacher l'électorat rural et données "à bon escient" au secteur agricole. On ne donne pas à la forêt alors que l'on a en face de soi, comme partenaires, des associations de propriétaires forestiers qui réunissent des gens appartenant à l'aristocratie ou proche d'elle, opposants





au régime. On ne va donc pas donner de l'argent à fonds perdu sans réaliser que beaucoup de gens sont propriétaires de morceaux minuscules de forêts et que cela concerne toutes les catégories sociales. Beaucoup ont l'image du gros propriétaire forestier cossu qui n'a pas besoin de l'aide publique. Et là, il y a un très gros effort de communication à entreprendre parce que les racines historiques sur ce thème sont très anciennes. J'ai toujours regretté que l'on utilise si peu l'histoire car le passé conditionne les réflexes. Lorsque l'on regarde certaines analyses contemporaines on se demande pourquoi on ne renverse pas les données ? C'est stupide de réagir ainsi, et, en fait, on n'arrive même pas à imaginer de raisonner autrement parce qu'il y a une pesanteur du passé derrière nous qui joue sur trois, quatre, cinq générations. On n'ose pas remettre en cause, y compris la validité des statistiques Daubrée, qui sont aussi fausses que les statistiques soviétiques à la grande époque de Brejnev, ce qui n'est pas peu dire...

**LE PRÉSIDENT >** Nous allons publier l'intervention de Mme Corvol qui va nous aider en nous en donnant un écrit qui pourra faire l'objet de discussions ; nous recueillerons les avis, les réactions et les questions que nous vous transmettrons et auxquels, si vous le voulez bien, Madame, vous nous répondrez par écrit. Je donne la parole à M. Morin.

**M. Morin, Chef du Service de la forêt et du bois à la DRAF d'Ile-de-France >** Je voulais donner quelques informations en ce qui concerne les observations faites en Ile-de-France, région où les forêts sont très importantes et très appréciées. Au niveau des statistiques et de la reconnaissance des milieux, de gros efforts ont été entrepris grâce à l'IAURIF (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France) et au Conseil régional pour faire, dès le mois de janvier 2000, des photographies aériennes, systématiques de toute l'Ile-de-France permettant de voir, point par point, les zones sinistrées. En ce qui concerne la différence entre l'agriculture et la forêt, effectivement, le traitement des calamités agricoles et des intempéries en matière de forêt n'est pas le même. L'agriculture bénéficie d'une indemnisation du montant des pertes constatées donnée en argent aux propriétaires exploitants, tandis qu'en matière de forêt, on attend le déblaiement et la reconstitution. Cette procédure est beaucoup plus longue et se déroule sur plusieurs années. D'ailleurs, à ce niveau là, il ne faut pas être trop pressé non plus pour reconstituer la forêt. Le Ministère s'est préoccupé par diverses mesures de maintenir le prix des bois en facilitant l'écoulement des bois de valeur et en subventionnant le déblaiement et la reconstitution qui pourra demander plusieurs années. Au niveau de l'Ile-de-France, la région et l'Etat sont d'accord pour aider dans des proportions, assez supérieures à ce qui est constaté pour l'agriculture et les investissements forestiers sont subventionnés jusqu'à 80 % dans le cadre du Fonds Forestier d'Ile-de-France.

**LE PRÉSIDENT >** Merci. Monsieur Morin. Je donne la parole à Jacques Descargues, Secrétaire général de l'ONF.

**Jacques Descargues >** Il est vrai que ces tempêtes, au niveau de l'Office des forêts, sont vécues comme un bas-

culément et le contrat, entre l'Etat et l'Office, qui sera donc signé lundi, comme l'a indiqué M. Labarrière, est pour nous – le mot est sans doute excessif pour Mme Corvol – "historique" mais il est certain que l'évolution de l'Office à partir de ce contrat va être aussi importante que la création de l'Office. Je prends juste un exemple en référence au débat sur l'aspect financier. En forêt domaniale, la "bonne gestion" permettait jusqu'à présent de dégager, tous les ans, entre 200 et 300 millions d'excédents financiers qui permettaient, eux-mêmes, de financer des missions de services publics en constante augmentation compte tenu de l'évolution des attentes de la société en matière de paysage, de biodiversité ou d'accueil du public. Après les tempêtes, cet excédent financier a disparu pour une dizaine d'années. Donc, l'ONF avait le choix soit de se replier, de reconstituer la forêt, et d'abandonner ces nouvelles fonctions, attendues par la société, soit de s'inscrire dans une stratégie de développement pour répondre encore mieux à ses attentes. L'Etat a compris cette évolution et le contrat qui sera signé permettra non seulement de conforter ces actions mais aussi de les développer. En même temps, l'Etat demande à l'Office une réorganisation, une réforme extrêmement importante qui va se traduire en particulier sur le plan concret par des gains de productivité de 30 % en 5 ans, ce qui colossal pour une entreprise de service. Mais nous acceptons effectivement le challenge et ces gains de productivité correspondront à un redéploiement de nos activités par rapport à l'attente de la société et aux attentes économiques. Pour illustrer concrètement ce défi, en terme d'organisation et de structure, nous avions avant les tempêtes vingt-six directions régionales ou départementales, nous descendons à dix. Nous avions cent vingt services départementaux, nous descendons à soixante-six. Nous supprimons toutes les divisions de l'Office des Forêts et, derrière cette réforme il y a toute une évolution du mode de fonctionnement qui aboutira non pas à un affaiblissement du service mais à son renforcement. Il y a donc bien, après ces tempêtes, des évolutions extrêmement sensibles dans les relations entre l'Office des Forêts et la société et notamment les associations. Il est clair que nous allons cogérer de plus en plus avec les associations et, sur le plan financier et sur le plan politique, l'Etat a bien compris les enjeux qui étaient de sa responsabilité et est prêt à les assumer. Je ne parle pas de l'aspect reconstitution qui est commun à la forêt publique et à la forêt privée, et pour lequel il y a des financements.

**LE PRÉSIDENT >** Je vous remercie beaucoup. Voyez, Mme Corvol, dans une cinquantaine d'années vous pourrez noter d'une pierre blanche à marquer l'évolution de la gestion des forêts.

**Andrée CORVOL >** Un gain de 30 % de productivité ? Je suis prête à prendre rendez-vous...

**LE PRÉSIDENT >** Et bien, écoutez, on se reverra dans cinquante ans...

